



## Procès-Verbal Commission Régionale des COUPES

### Réunion du lundi 29 août 2022.

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtissem HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL, M. Alain CHENEVIÈRE.

### COUPE DE FRANCE 2022/2023

Qualifiés au 7<sup>ème</sup> Tour fédéral : 19 équipes

2<sup>ème</sup> tour : le 4 septembre 2022 (entrée des clubs R2)

3<sup>ème</sup> tour : le 11 septembre 2022 (entrée des clubs R1 et N3). Tirage au sort le 06 Septembre 2022 à 18 heures à Tola Vologe.

Le tirage au sort du 2<sup>ème</sup> tour est en ligne sur le site de la Ligue « rubrique Compétitions ».

Nombre de Clubs engagés : 921.

#### COUPE DE FRANCE 2022/2023

Vu le calendrier extrêmement serré de cette édition 2022/2023 de la Coupe de France, et notamment des 3 premiers tours des 28/08, 04/09 et 11/09, tous les matches des tours régionaux devront absolument se jouer aux dates prévues au calendrier de l'épreuve.

En cas de non déroulement d'une rencontre à la date prévue (hormis les habituels forfaits ou les cas COVID traités par ailleurs), la Commission des Coupes examinera au cas par cas les raisons pour lesquelles le match ne peut pas se dérouler ou ne s'est pas déroulé, et pourra donner match perdu à l'une des équipes ou les deux selon les responsabilités établies.

**Les reports de match seront donc prononcés à titre tout à fait exceptionnel.**

Merci à tous de prendre bonne note de cette information.

#### PERMANENCE RESULTATS COUPE DE FRANCE 2<sup>ème</sup> TOUR

La Commission Régionale des Coupes tiendra une permanence le dimanche 04 Septembre 2022 à partir de 19 heures, afin de permettre aux clubs recevant de communiquer leur résultat.

Tout dysfonctionnement de la FMI doit être communiqué à la permanence et par conséquent la feuille de match papier devra être transmise à la Ligue, aux service compétitions, dès que possible.

Permanence week-end : 06-26-05-04-89 : M. LONGERE

Permanence dimanche soir : Secteur Est (ex Rhône-Alpes) : 04-72-15-30-46 et 04-72-15-30-43

Permanence dimanche soir : Secteur Ouest (ex Auvergne) : 06-25-89-16-53 : M. CHENEVIÈRE.

### **Règlement :**

Article 7.4 du règlement de la Coupe de France : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

- **A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> TOUR** : Utilisation **obligatoire** de la FMI et transmission des résultats du 2<sup>ème</sup> tour : le dimanche 04 septembre 2022 avant 20 heures.

### **Amendes (F.M.I.)**

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche soir 20h00) au 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France SENIORS :

- \* A.S. ANGLEFORT (526650)
- \* F.C. DES ARAVIS (528948)
- \* U.S. BEAUFORTOISE (524598)
- \* R.A.S. BEAUREGARD L'EVEQUE (517316)
- \* BELLEGARDE SP. (594820)
- \* BELETTE F.C. (560481)
- \* C.A. BONNEVILLE (504298)
- \* U.S. DE LA CERE (561175)
- \* CEZALLIER ALAGNON (563692)
- \* U.S. CHALLEX (504265)
- \* ISN F.C. CHANEINS (560482)
- \* CHAUSSETERRE A.S. (526809)
- \* CLERMONT OUTRE MER (552951)
- \* CURTAFOND-CONFANCON ST M. (542555)
- \* F.C. DOMBES (547602)
- \* A.S. ESPINASSE VOZELLE (564250)
- \* FRONTONAS 38 (531455)
- \* F.C. GOUBETOIS (520265)
- \* F. OLYMPIQUE LEYMENT (581888)
- \* A.S. MAZEYRAT D'ALLIER (524686)
- \* A.S. NAUCELLES (524452)
- \* A.S. NEUSSARGUES (582549)
- \* A.F. PAYS DE COISE (563727)
- \* F.C. PERIGNAT LES SARLIEVE (546837)
- \* PERIGNEUX SAINT MAURICE FOOT (566731)
- \* U.S. RO CLAIX (581944)
- \* A.S. ROYAT A.C. (524117)
- \* S.C. SAINT AMANT ET TALLENDE (564176)
- \* A.S. SAINT LAURENTIN (525874)
- \* SANT ROMAIN LES ATHIEUX SP. (521800)
- \* U.S. SAINT VICTOR MALESCOURS (519764)
- \* F.C. SOLIGNAC-CUSSAC F.C. (560124)
- \* U.S. VALS LES BAINS (504247)
- \* A.S. AM. CLOCHEMERLE VAULX BEAUJOLAIS (521545)
- \* U.S. VILLETTE D'ANTHON-JANNEYRAS (553777)

### **TERRAINS A PARTIR DU 3<sup>ème</sup> TOUR COUPE DE FRANCE**

#### **Article 10 – DU REGLEMENT REGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE**

A partir du 3<sup>ème</sup> tour et jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum au niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

## COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

### GRUPE 1 : EQUIPES POUVANT JOUER OU RECEVOIR LE SAMEDI APRES-MIDI

- LYON SPORT METROPOLE
- CHEMINOTS DE GERZAT
- MEDICAL PLUS
- AIR LIQUIDE SASSENAGE

**Premier tour** : Samedi 01 Octobre 2022

- Match A : LYON SPORT METROPOLE / MEDICAL PLUS
- Match B : CHEMINOTS DE GERZAT / AIR LIQUIDE GERZAT

**Second tour** : Samedi 22 Octobre 2022

- Match : Vainqueur Match A / Vainqueur Match B

Le gagnant de cette rencontre sera qualifié pour les 16<sup>èmes</sup> de Finale le samedi 18 décembre 2022. Les frais de l'**arbitre central** seront supportés par les équipes recevantes, dans le cas de matchs entre équipes de Districts différents.

Chaque équipe devra fournir un **arbitre assistant** pour chaque rencontre.

### GRUPE 2 : EQUIPES MATCHS EN SEMAINE

- TRAMINOTS DE CLERMONT
- VOLVIC SOURCES
- B.I.B. F.C.
- U.S.A.M. CLERMONT

**Premier tour** : du Lundi 26 Septembre 2022 au Samedi 01 Octobre 2022

- Match C : TRAMINOTS DE CLERMONT / U.S.A.M. CLERMONT
- Match D : VOLVIC SOURCES / B.I.B. F.C.

**Second tour** : du Lundi 17 Octobre 2022 au Samedi 22 Octobre 2022

- Match : Vainqueur Match D / Vainqueur Match C

Le gagnant de cette rencontre sera qualifié pour les 16<sup>èmes</sup> de Finale le samedi 18 décembre 2022. Les frais de l'**arbitre central** sur les matchs en semaine, seront partagés entre les 2 équipes.

Chaque équipe devra fournir un **arbitre assistant** pour chaque rencontre.

## COUPE LAuRAFoot SENIORS 2022/2023

Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le 24 Septembre 2022.

Les clubs régionaux sont obligatoirement inscrits par le Service Compétitions.

### COURRIER RECU

FC BILLY : Demande tardive. Clôture des engagements le 15 juin 2022.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance